

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

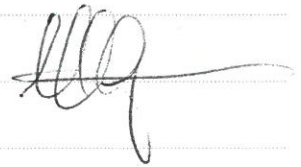
Jeudi 19 Août, 1<sup>er</sup> jour de l'enquête Publique,  
ouverture de la permanence à 8<sup>h</sup>45.



J. BOURNOVILLE

) 19/08/2019 à 9h30

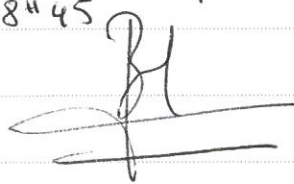
Madame Wissocq Alicia, responsable du Service Urbanisme  
dépose au registre un mémoire de 21 pages listant les  
remarques faites par la Commune d'Estaries suite à  
l'approbation du PLU en février 2019 et les deux  
modifications simplifiées (février et décembre 2018).



Jeudi 29 Août 2019.

2<sup>ème</sup> Permanence du Commissaire Enquêteur.

ouverture de la permanence à 8<sup>h</sup>45



J. BOURNOVILLE,

② le 29/08/2019 à 11h00

Madame Aurélien, demeurant rue Jacqueminemans est passée, et reprendra contact les prochains jours.

une des questions: la parcelle 219 est-elle empiétée dans le projet?

Madame Aurélien pense qu'elle ne veut pas de liaisons douces, elle ~~substante que~~ demande si besoin est de les mettre sur la parcelle 219, ainsi que la requête de rebournement.

③ le 29/08/2019 à 11h50

Monsieur et Madame Hache demeurant 27 rue Saint-Vincent de Paul à Estaires, sont propriétaires de la parcelle cadastrée ~~433~~ 433 qui jouxte la rue du Bois.

Cette parcelle est repérée en zone A dans le projet de PLU. ~~De fait~~ de la ~~qualité~~ qualité du terrain, (présence de cailloux devant inexploitable par l'agriculteur), Monsieur et Madame Hache demandent que cette parcelle soit classée comme constructible.

Plusieurs courriers ont déjà été adressés à la mairie en demandant cette révision.